



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2013/038

Genève, le 28 août 2013

CONCERNE:

### Interprétation des annexes CITES

1. Le Secrétariat a publié une nouvelle version des annexes CITES, effective au 12 juin 2013, pour inclure dans la section *Interprétation* la définition de quatre termes et expressions adoptés à la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES (Bangkok, 2013). Ces termes et expressions apparaissent dans les annotations relatives aux taxons végétaux.
2. Le Secrétariat a profité de cette occasion pour corriger l'orthographe de *Caecobarbus geertsii* dans les annexes.
3. La nouvelle version des annexes CITES est disponible sur le site web de la CITES à l'adresse:  
<http://www.cites.org/fra/app/appendices.php>.
4. La présente notification remplace la notification aux Parties n° 2013/022 du 29 mai 2013.